## Département COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

du Bas-Rhin

Arrondissement de EXTRAIT du PROCES-VERBAL des Strasbourg-Campagne DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 11

Date de la convocation: 22 mars 2008.

Conseillers

en fonction : 11 Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : 11

## SEANCE du 28 mars 2008.

## Etaient présents :

Le maire: Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard

RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

## Compte-rendu de séance

- 1° Le Conseil municipal, par 7 voix pour et 4 abstentions, fixe les indemnités du maire à 15% de l'indice brut 1015 et celles des adjoints à 4,4% de cet indice, les adjoints ayant obtenu délégation de fonction du maire.
- 2° Le Conseil municipal accorde une indemnité de conseil au receveur municipal calculée annuellement sur les bases de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.
- 3° Le conseil municipal, par 10 voix pour et une abstention, donne délégation au maire en matière de marchés publics à procédure adaptée.
- 4° Le conseil municipal désigne après vote les délégués ci-dessous aux divers organismes intercommunaux :

Communauté de Communes : Titulaire Alain North, maire, suppléant Pascal Stutzmann, 3<sup>ème</sup> adjoint.

 $\mbox{SDEA}$  : Délégué Eau Potable Claude Galler  $1^{\mbox{\scriptsize er}}$  adjoint, délégué supplémentaire Christian Huber

Sivom du Rohrbach : Marcel North , 2ème adjoint et Richard Rusch

- 5° Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2007 en investissement 2008 pour un montant de 51.956,81 € au compte 1068. Voté à l'unanimité.
- 6° Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2008 en équilibre avec 149.548 € en fonctionnement et 264.242 €uros en investissement.

Le taux des taxes directes locales reste inchangé avec Taxe habitation 10,75%, Foncier bâti 12,50%, Foncier non bâti 40,95%.

- $7^{\circ}$  Le conseil municipal vote un montant de subventions communales pour 2008 d'un montant de 1.980 €
- 8° Le conseil municipal autorise le remplacement du cadran de l'horloge de l'église pour un montant de 2.300 € TTC et sollicite à cet effet l'ade financière du Conseil Général du Bas-Rhin.

Fait à Wintzenheim, le 29 mars 2008.

Le maire Alain North